



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020

Convocation et affichage du Conseil Municipal : 9.01.2020

Le seize janvier deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CLOZEL, Maire.

Présents : Catherine AUBOUSSIER, Rachel BAYLE, Mickaël BOISSIE, Laurent BOUVET, Jean-Paul CLOZEL, Philippe DESBOS, Armelle DESLANDES, Josette DESZIERES, Catherine EIDUKEVICIUS, Myriam FARGE, Gérard FERREYRE, Jean GARDON, Chantal ROBERT, Chantal SAINTSORNY, Dominique SOZET.

Absents excusés : Pascal BOUCHER (procuration à Josette DESZIERES), Manon CHOPARD (procuration à Catherine EIDUKEVICIUS), Alain JOLIVET (procuration à Myriam FARGE), Jean Paul VALLES (procuration à Jean-Paul CLOZEL).

Mickaël BOISSIE a été désigné comme secrétaire de séance.

1° - Approbation du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2° - Modification de l'ordre du jour du conseil municipal

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir rajouter la délibération suivante :

* « Convention de mise à disposition de la Commune de Saint-Jean-de-Muzols d'un agent du Conseil départemental de la Drôme ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le rajout de la délibération suivante :
* « Convention de mise à disposition de la Commune de Saint-Jean-de-Muzols d'un agent du Conseil départemental de la Drôme ».

3° - Délibérations

N° 0001 CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020 ET 2021

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune de Saint-Jean-de-Muzols a décidé de construire un nouveau Gymnase en remplacement de celui existant, jugé vétuste et dont la structure est défailante à tel point que par mesure de sécurité, il devient inutilisable à la moindre chute de neige et engendre des frais de fonctionnement exorbitants (étanchéité à l'air et à l'eau).

La démolition de ce Gymnase permettra de restructurer le Centre-Village en y implantant, en lieu et place, un immeuble d'une quinzaine de logements sociaux (en partenariat avec Ardèche Habitat).

Le nouveau Gymnase sera construit sur un terrain communal situé à proximité de l'Espace Noël Passas (Salle des Fêtes) au plus près du Centre-Village et à proximité de nos écoles.

Ce nouvel équipement est majeur pour le Club de Basket qui présente environ 250 licenciés issus principalement de la Commune et des Communes avoisinantes comme Lemps, Vion, Tournon, Tain l'Hermitage...

Parallèlement, il sera utilisé par nos scolaires, environ 300 élèves issus de nos 3 écoles et par les Centres aérés pendant les vacances scolaires. De plus, le Collège de Tournon souhaite l'utiliser avec ses élèves fréquentant la section sport étude de basket-ball.

De manière plus occasionnelle, les sports tels que le Handball, le Volley-ball ou le foot en salle pourront y être pratiqués. C'est pourquoi, cet équipement sportif disposera d'une salle multi-activités à fréquentation soutenue tout en respectant les contraintes du basket-ball au niveau compétition (Equipe Féminine National 2).

Ce Gymnase sera équipé pour accueillir une nouvelle pratique sportive : le basket 3x3, sport en pleine expansion, qui sera présent aux prochains Jeux Olympiques (le terrain 5x5 sera partagé en 4 terrains 3x3).

Ces installations seront aussi pensées pour la pratique du sport santé intergénérationnel et pour l'accueil de stages « jeunesse » pendant les vacances scolaires. Ces 2 pratiques feront l'objet d'un conventionnement avec le Club de Basket-Ball.

M. le Maire rappelle que la Commune a confié une mission de mandat au Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement pour porter à son terme ce projet.

Les travaux pourraient débuter en septembre 2020 pour se terminer fin 2021.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2 120 000.00 € HT.

	Montant HT
<u>NATURE DES DEPENSES</u>	
Travaux et Aménagements extérieurs	2 120 000.00 €
Maîtrise d'oeuvre	198 220.00 €
OPC – Contrôle technique – CSPS	17 000.00 €
Etudes – diagnostics	11 700.00 €
Assurances – reprographie – publications - imprévus	50 300.00 €
Mandat au S.D.E.A.	83 903.00 €
	2 481 123.00 €
TOTAL GENERAL TTC	2 977 347.60 €

Ce projet qui répondra aux objectifs RT 2012 fera l'objet d'insertion de clauses sociales dans les marchés de travaux.

C'est un projet qui peut faire l'objet d'un financement au titre des exercices 2020 et 2021 dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ**

Origine du financement	Montant (HT)
État : « Fonds Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » 2020 et 2021	500 000.00 €
Région : « Contrat Ambition Région » 2020	600 000.00 €
Département : « Programme d'Attractivité, de Soutien et de Solidarité (PASS Territoires) » 2020 et 2021	300 000.00 €
Autres : Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo :	Délibération à venir
Total des aides publiques	Non défini
Financement communal	1 081 123.00 €
TOTAL	2 481 123.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat, au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), à hauteur du montant inscrit dans le plan de financement ci-dessus.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

N° 0002 CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PASS TERRITOIRES » 2020 ET 2021

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune de Saint-Jean-de-Muzols a décidé de construire un nouveau Gymnase en remplacement de celui existant, jugé vétuste et dont la structure est défailante à tel point que par mesure de sécurité, il devient inutilisable à la moindre chute de neige et engendre des frais de fonctionnement exorbitants (étanchéité à l'air et à l'eau).

La démolition de ce Gymnase permettra de restructurer le Centre-Village en y implantant, en lieu et place, un immeuble d'une quinzaine de logements sociaux (en partenariat avec Ardèche Habitat).

Le nouveau Gymnase sera construit sur un terrain communal situé à proximité de l'Espace Noël Passas (Salle des Fêtes) au plus près du Centre-Village et à proximité de nos écoles.

Ce nouvel équipement est majeur pour le Club de Basket qui présente environ 250 licenciés issus principalement de la Commune et des Communes avoisinantes comme Lemps, Vion, Tournon, Tain l'Hermitage...

Parallèlement, il sera utilisé par nos scolaires, environ 300 élèves issus de nos 3 écoles et par les Centres aérés pendant les vacances scolaires. De plus, le Collège de Tournon souhaite l'utiliser avec ses élèves fréquentant la section sport étude de basket-ball.

De manière plus occasionnelle, les sports tels que le Handball, le Volley-ball ou le foot en salle pourront y être pratiqués. C'est pourquoi, cet équipement sportif disposera d'une salle multi-activités à fréquentation soutenue tout en respectant les contraintes du basket-ball au niveau compétition (Equipe Féminine National 2).

Ce Gymnase sera équipé pour accueillir une nouvelle pratique sportive : le basket 3x3, sport en pleine expansion, qui sera présent aux prochains Jeux Olympiques (le terrain 5x5 sera partagé en 4 terrains 3x3).

Ces installations seront aussi pensées pour la pratique du sport santé intergénérationnel et pour l'accueil de stages « jeunesse » pendant les vacances scolaires. Ces 2 pratiques feront l'objet d'un conventionnement avec le Club de Basket-Ball.

M. le Maire rappelle que la Commune a confié une mission de mandat au Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement pour porter à son terme ce projet.

Les travaux pourraient débuter en septembre 2020 pour se terminer fin 2021.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2 120 000.00 € HT.

	Montant HT
<u>NATURE DES DEPENSES</u>	
Travaux et Aménagements extérieurs	2 120 000.00 €
Maîtrise d'oeuvre	198 220.00 €
OPC – Contrôle technique – CSPTS	17 000.00 €
Etudes – diagnostics	11 700.00 €
Assurances – reprographie – publications - imprévus	50 300.00 €
Mandat au S.D.E.A.	83 903.00 €
	2 481 123.00 €
TOTAL GENERAL TTC	2 977 347.60 €

Ce projet qui répondra aux objectifs RT 2012 fera l'objet d'insertion de clauses sociales dans les marchés de travaux.

C'est un projet qui peut faire l'objet d'un financement au titre des exercices 2020 et 2021 dans le cadre du dispositif « PASS TERRITOIRES » suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE**

Origine du financement	Montant (HT)
État : « Fonds Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » 2020 et 2021	500 000.00 €
Région : « Contrat Ambition Région » 2020	600 000.00 €

Département : « Programme d'Attractivité, de Soutien et de Solidarité (PASS Territoires) » 2020 et 2021	300 000.00 €
Autres : Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo :	Délibération à venir
Total des aides publiques	Non défini
Financement communal	1 081 123.00 €
TOTAL	2 481 123.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE l'aide financière du DEPARTEMENT dans le cadre du dispositif « PASS TERRITOIRES » à hauteur du montant inscrit dans le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

N° 0003 CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE – RHONE-ALPES AU TITRE DU CONTRAT AMBITION REGION 2020 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATIO DU CONSEIL MUNICIPAL N° 0005 DU 24/01/2019

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune de Saint-Jean-de-Muzols a décidé de construire un nouveau Gymnase en remplacement de celui existant, jugé vétuste et dont la structure est défaillante à tel point que par mesure de sécurité, il devient inutilisable à la moindre chute de neige et engendre des frais de fonctionnement exorbitants (étanchéité à l'air et à l'eau).

La démolition de ce Gymnase permettra de restructurer le Centre-Village en y implantant, en lieu et place, un immeuble d'une quinzaine de logements sociaux (en partenariat avec Ardèche Habitat).

Le nouveau Gymnase sera construit sur un terrain communal situé à proximité de l'Espace Noël Passas (Salle des Fêtes) au plus près du Centre-Village et à proximité de nos écoles.

Ce nouvel équipement est majeur pour le Club de Basket qui présente environ 250 licenciés issus principalement de la Commune et des Communes avoisinantes comme Lempis, Vion, Tournon, Tain l'Hermitage...

Parallèlement, il sera utilisé par nos scolaires, environ 300 élèves issus de nos 3 écoles et par les Centres aérés pendant les vacances scolaires. De plus, le Collège de Tournon souhaite l'utiliser avec ses élèves fréquentant la section sport étude de basket-ball.

De manière plus occasionnelle, les sports tels que le Handball, le Volley-ball ou le foot en salle pourront y être pratiqués. C'est pourquoi, cet équipement sportif disposera d'une salle multi-activités à fréquentation soutenue tout en respectant les contraintes du basket-ball au niveau compétition (Equipe Féminine National 2).

Ce Gymnase sera équipé pour accueillir une nouvelle pratique sportive : le basket 3x3, sport en pleine expansion, qui sera présent aux prochains Jeux Olympiques (le terrain 5x5 sera partagé en 4 terrains 3x3).

Ces installations seront aussi pensées pour la pratique du sport santé intergénérationnel et pour l'accueil de stages « jeunesse » pendant les vacances scolaires. Ces 2 pratiques feront l'objet d'un conventionnement avec le Club de Basket-Ball.

M. le Maire rappelle que la Commune a confié une mission de mandat au Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement pour porter à son terme ce projet.

Les travaux pourraient débuter en septembre 2020 pour se terminer fin 2021.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2 120 000.00 € HT.

	Montant HT
<u>NATURE DES DEPENSES</u>	
Travaux et Aménagements extérieurs	2 120 000.00 €
Maîtrise d'oeuvre	198 220.00 €
OPC – Contrôle technique – CSPPS	17 000.00 €
Etudes – diagnostics	11 700.00 €
Assurances – reprographie – publications - imprévus	50 300.00 €
Mandat au S.D.E.A.	83 903.00 €
	2 481 123.00 €
TOTAL GENERAL TTC	2 977 347.60 €

Ce projet qui répondra aux objectifs RT 2012 fera l'objet d'insertion de clauses sociales dans les marchés de travaux.

C'est un projet qui peut faire l'objet d'un financement au titre du « Contrat Ambition Région » 2020 suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
CONSTRUCTION D'UN GYMNASE**

Origine du financement	Montant (HT)
État : « Fonds Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » 2020 et 2021	500 000.00 €
Région : « Contrat Ambition Région » 2020	600 000.00 €
Département : « Programme d'Attractivité, de Soutien et de Solidarité (PASS Territoires) » 2020 et 2021	300 000.00 €
Autres : Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo :	Délibération à venir
Total des aides publiques	Non défini
Financement communal	1 081 123.00 €
TOTAL	2 481 123.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE l'aide financière de la Région, au titre du « Contrat Ambition Région », à hauteur du montant inscrit dans le plan de financement ci-dessus.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

N° 0004 DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

M. le Maire expose que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (30 avril en cas d'élections) en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour le budget général :

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2019 : 1 276 158.91 € (hors chapitre 001 « solde d'exécution d'investissement », chapitre 10 « dotations, fonds divers », chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article ainsi :

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

N° OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	INSCRIPTIONS 2019	25 %
182	Informatisation Mairie	7 182.94 €	1 795.74 €
335	Zone de loisirs de Varogne	31 470.00 €	7 867.50 €
347	Acquisition Matériel et mobilier	34 070.40 €	8 517.60 €
351	Achat matériel pour Services Techniques	25 840.00 €	6 460.00 €
362	Divers travaux immob. bâtiments communaux	39 504.00 €	9 876.00 €
429	Voirie sécurité	7 800.00 €	1 950.00 €
436	Economie d'énergie	24 000.00 €	6 000.00 €
444	Opérations de voirie	108 705.08 €	27 176.27 €
445	Opérations sur réseaux	79 440.38 €	19 860.10 €
450	PLU	27 780.00 €	6 945.00 €
459	Vidéoprotection	137 550.00 €	34 387.50 €
460	Extension Restaurant Scolaire...	333 282.81 €	83 320.70 €
461	Création nouveau Gymnase	332 400.00 €	83 100.00 €
	TOTAL	1 189 025.61 €	297 256.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

N° 0005 PERSONNEL COMMUNAL – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE « SANTE AU TRAVAIL » - EFFET AU 1/01/2020

M. le Maire rappelle que la commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS est adhérente au service de « médecine professionnelle/santé au travail » mis en place par le Centre de Gestion de l'Ardèche par convention avec le Centre de Gestion de la Drôme.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2019. Il convient donc de prolonger ladite convention jusqu'au 31/03/2020 afin que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche puisse délibérer sur la nouvelle convention qui entrera en vigueur au 1^{er} avril 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle « santé au travail » avec le Centre de Gestion de l'Ardèche, pour la période du 1/01 au 31/03/2020.

N° 0006 FETE DE LA SAINT-JEAN – SUBVENTION AU COMITE D'ORGANISATION

Par courrier reçu le 4 novembre 2019, le Comité d'Organisation de la Fête de la Saint-Jean sollicite une subvention pour l'édition 2020 de la fête de la Saint Jean.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer, comme les années passées, une subvention de 2 000 € au Comité d'Organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'attribuer la somme de 2 000 € au Comité d'Organisation de la Fête de la Saint-Jean.

OBJET : N° 0007 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MUZOLS D'UN AGENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME

M. le Maire précise que dans le cadre d'une formation professionnelle, un agent du Conseil départemental de la Drôme sera mis à disposition de la Commune de Saint-Jean-de-Muzols, à 80 %, pour la période du 9 mars au 3 juillet 2020 inclus.

Cet agent, ainsi mis à disposition, assurera les fonctions d'ATSEM au sein des services de l'école Maternelle René Cassin. Il pourra également réaliser des missions de surveillance des enfants durant le temps de la restauration scolaire, en cohérence avec ses fonctions d'ATSEM.

Cette mise à disposition du Département de la Drôme sera accordée à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

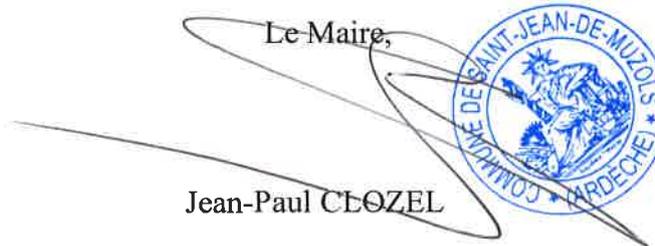
- APPROUVE la mise à disposition, à titre gracieux, d'un agent du Conseil départemental de la Drôme à la Commune, à 80 %, pour la période du 9 mars au 3 juillet 2020 inclus,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

4° - Décisions prises par délégation

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les conseillers de la décision prise par délégation.

Décision n° 2019_0020 du 16/12/2019	Portant signature d'un contrat d'entretien pour l'ascenseur de l'Espace Noël Passas et l'Ecole Elémentaire Louise Michel Société SCHINDLER – 1-3 Rue Dewoitine – 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY Montant : 1 568.00 € HT/an Durée du contrat : du 23.08.2019 au 22.08.2022
Décision n° 2019_0021 du 16/12/2019	Portant signature d'un contrat d'entretien pour l'ascenseur du bâtiment de la Mairie Société SCHINDLER – 1-3 Rue Dewoitine – 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY Montant : 335.00 € HT/an Durée du contrat : du 23.08.2019 au 22.08.2022

La séance est levée à 19h45.

Le Maire,

Jean-Paul CLOZEL

